

PREAVIS N° 16/2020

du comité de direction

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
de l'association intercommunale
du SDIS Nyon-Dôle**

Budget 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

En vertu des dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes, le comité de direction de l'association de communes "SDIS Nyon-Dôle" a le plaisir de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2021. Celui-ci est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes. En vertu de l'article 35 des statuts de notre association, le budget doit être approuvé par le conseil intercommunal avant le 30 septembre.

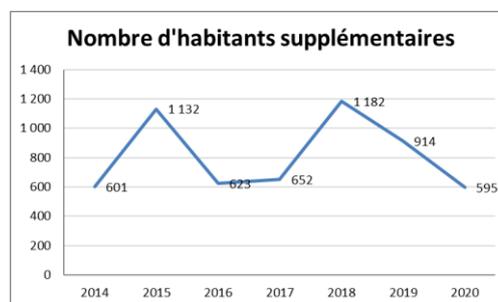
Le comité de direction est satisfait de pouvoir présenter un budget stable, qui correspond aux chiffres du budget 2020. Le plan comptable développé et validé par le service des finances de la commune boursière de l'association (commune de Nyon) est parfaitement en adéquation avec le budget établi.

Un cadrage budgétaire a été effectué à tous les stades de la préparation de ce budget. Il a été préparé dans une perspective d'économie de moyens, en recherchant les effets de synergie chaque fois que cela était possible, sans perdre de vue la nécessité de disposer des moyens nécessaires à la fourniture des prestations attendues et en adéquation avec l'évolution démographique de notre région. Le budget présenté est donc précis, fondé sur des éléments connus et maîtrisés à ce jour. Depuis la création du SDIS Nyon-Dôle, nous n'avons cessé d'affiner les budgets. Tout a été mis en œuvre pour que le cadre budgétaire soit respecté. On est arrivé à un degré de précision limite. Il ne faudrait pas le dépasser, faute de ne plus avoir de marge en cas d'imprévu. **Le but de ce budget 2021 est de ne pas augmenter le montant total de la participation des communes.**

Méthodologiquement, le budget 2021 a été établi en tenant compte des quatre sites opérationnels du SDIS Nyon-Dôle, ainsi que la PROV (Protection respiratoire de l'Ouest vaudois). Cela offre un degré de détails performant avec les avantages d'une comptabilité analytique. Pour rappel, les coûts de la PROV étant refacturés aux trois SDIS partenaires, c'est un compte qui équilibre les charges et les recettes afin de boucler à 0. Il n'y a donc pas d'incidence sur le coût par habitant de l'association.

Les recettes :

La région reste en croissance, mais d'une valeur la plus faible depuis la création du SDIS Nyon-Dôle. Avec la mise à jour des chiffres de 2019, sur l'ensemble des 18 communes du SDIS Nyon-Dôle, nous comptons 595 nouveaux habitants (contre 914 en 2018, 1'182 en 2017, 652 en 2016 et 623 en 2015), ce qui représente un total de 47'599 habitants qui génèrent une recette supplémentaire d'environ CHF 24'395.-



Dans les catégories de recettes, *taxes, émoluments, produits des ventes* (43) est en légère diminution de CHF 1'156.-, (soit -0,5%).

Par contre, *participation et remboursement de collectivités publiques* (45) est en augmentation de CHF 15'000.-, (soit 0,7%). La grande partie de cette augmentation est due à l'entrée en vigueur de la convention relative à la participation de la Commune de Céligny aux frais d'intervention du SDIS Nyon-Dôle sur son territoire. La commune de Céligny versera au SDIS une contribution de CHF 15.- par habitant. Pour 2021 la commune compte 800 habitants ce qui représentera CHF 12'000.-.

Les *autres prestations et subventions* (46) sont en augmentation de CHF 31'756.- (soit 4,8%).

Dans le détail, on peut noter que :

- Augmentation des *interventions payées par l'ECA 650-4651-01* de CHF 5'000.-.
- Augmentation également des *subventions de l'ECA DPS* de CHF 2'280.- relatif à la formation ABC que le site de Genolier doit maintenant effectuer.

- Les *subventions de l'ECA DAP* 650-4651-03 sont en augmentation de CHF 21'476.-. Jusqu'à présent les porteurs de la PROV étaient décomptés du quota DAP. Depuis 2020, les porteurs sont pris en charge directement dans chaque SDIS (Nyon-Dôle, Gland-Serine et Terre-Sainte). Notre quota DAP est maintenant reconnu à 100%.
- Les *subventions ECA pour les cours cantonaux* 650-4651-06 sont en augmentation de CHF 3'000.-.

L'augmentation du *total des revenus*, en tenant compte de la participation des communes, est budgétisée à 1,5% soit CHF 45'600.-.

Les charges :

Il est à relever que depuis plusieurs années (2016) un dépassement important dans le compte 650-3013-01 *exercices* est constaté dans l'ensemble des sites du SDIS. Ces dépassements sont liés:

- Au turn-over que l'on rencontre dans les SDIS du canton. Pour Le SDIS Nyon-Dôle, il est aux alentours de 10% par année. Cela implique de mettre en place une formation continue, mais également cantonale, adaptée afin de former ces nouveaux éléments.
- A de nouvelles missions attribuées par le canton comme les missions OFSI (ordonnance fédérale sur les infrastructures) pour le DPS G (Nyon) et la première intervention ABC pour les DPS B (St-Cergue).
- A de nouveaux véhicules mis à disposition par l'ECA, ce qui nécessite une formation importante (exemple : Pour le site de Nyon, le nouveau véhicule poste de commandement régional qui devrait être fourni en 2020, la fourniture d'un module extinction 500 litres, d'une remorque poudre, et pour St-Cergue d'un module barrage éléments naturels.
- Enfin, de nouveaux modules de formations ont été mis sur pied comme des cours de méthodologie pour les nouveaux formateurs, pour les nouveaux chefs d'interventions, des modules supplémentaires pour l'école de formation ainsi que pour préparer les futurs membres DPS.

La formation est la clé de voûte du bon fonctionnement de la défense incendie et secours.

Nous souhaitons adapter les montants suivants :

- 650-3013-01 *exercices* en augmentation de CHF 10'000.-.

Dans le détail des dépenses, on peut également noter:

- Une augmentation *des frais de formation* 650-3091-00 de CHF 1'000.- permettant d'augmenter la formation de chauffeurs poids-lourds.
- Une diminution des coûts pour le *chauffage bâtiment* 650-3124-01 de CHF -500.-.
- Le compte 650-3141-02 *Station de lavage* est en augmentation de CHF 500.-. Il est à noter que les coûts de cette station de lavage sont répartis entre les différents utilisateurs (PNR, ambulances services Nyon et les SI Nyon).
- Le poste 650-3182-00 *Frais de téléphones, télé-réseau* est en augmentation de CHF 1'200.- Le central téléphonique de la caserne de Nyon a lâché en 2019 et avait dû être remplacé. La solution retenue engendre un coût des abonnements plus important.
- Les postes de permanents sont inscrits dans le compte 650-3185-03 *salaires fixes*. Ces derniers étant employés par la ville de Nyon, l'association rembourse chaque mois à l'employeur un montant équivalent aux salaires et charges versés. L'évolution des salaires du personnel permanent, ainsi que le rattrapage CIP et une augmentation du pourcentage de l'assurance maladie représentent une augmentation de CHF 16'300.-.
- La gestion RRH des postes permanents est géré par le service RRH de la commune de Nyon pour un tarif de CHF 1'500.- / collaborateur. L'augmentation de CHF 1'500.- au 650-3185-02 *Frais RRH* provient du 6^{ème} poste (depuis 2019).
- Une légère adaptation du budget de CHF 500.- pour *les jubilaires* 650-3199-01 est nécessaire.

Dépense exceptionnelle

Pour 2021, une dépense exceptionnelle est demandée afin de perpétuer la tradition de la revue quinquennale. A chaque changement de législature, le SDIS organise une revue afin de remercier les autorités sortantes, accueillir les autorités entrantes, présenter les équipements à la population, et enfin rassembler l'entier des sapeurs-pompiers du SDIS ainsi que leurs compagnes lors d'une soirée. En 2016 s'était déroulée la première édition regroupant les 18 communes du SDIS. Pour 2021, la date du 26 juin est d'ores et déjà réservée.

Depuis 2019, et sur demande du conseil intercommunal, un montant est placé sur un fond de réserve dévolu au financement de la revue quinquennale. A la date de la revue 2021 le [fonds de réserve Revue 9282-05](#) sera doté d'un montant de CHF 30'000.-. Le budget de cette manifestation étant de CHF 45'000.-, le solde, soit CHF 15'000.- est budgété sur le 650-3099-01 [Revue quinquennale](#).

A noter que pour les prochaines éditions, il n'y aura plus de dépenses au budget de fonctionnement puisque le montant total sera (si les résultats le permettent) mis sur 5 ans au [fonds de réserve Revue](#).

Prestations facturées au SDIS

Le budget tient également compte des montants qui sont facturés par la ville de Nyon pour les prestations qu'elle assure (finance, R&RH, informatique, etc.). Il en va de même pour les loyers des différents bâtiments, tous calculés selon les mêmes tarifs.

Fonds de réserve

Pour ce qui est des véhicules, le matériel roulant est constitué de véhicules légers (moins de 3,5t), de véhicules poids-lourds et de remorques. Ces moyens d'intervention sont fournis par l'ECA pour 47% ou financés par l'association intercommunale, actuellement à hauteur de 53% du parc. Il est à noter que le parc véhicule vieillit. Le renouvellement de ces véhicules, du matériel ou encore d'infrastructures, comme les portes sectionnelles, devra obligatoirement être pris en charge par l'association. Il sera nécessaire d'augmenter les montants prévus à ces remplacements dans le futur. Pour 2021, afin d'anticiper sur ces investissements, mais également (sur demande du conseil intercommunal) en vue du financement de la revue du SDIS (en 2026), CHF 40'000.- ont été attribués cette année au [fonds de réserve et de renouvellement 650-3801-00](#) qui permettra de réaliser, le moment venu, ces investissements.

L'augmentation totale des charges est budgétisée à 1.5% soit CHF 45'600.-.

Coût par habitant

Tout a été mis en œuvre afin de rationaliser au mieux le coût par habitant. Pour le budget 2021, les 18 communes membres de l'association voient leur contribution budgétisée à CHF 41.94 par habitant. Pour bien comparer le coût du SDIS Nyon-Dôle, le tableau ci-dessous permet d'observer l'évolution du coût par habitant, basé sur une répartition égale sur l'ensemble des habitants :

Coût par habitant	Budget	Budget (avec 10.- supplémentaires pour la commune de Nyon)		Comptes
		Nyon	17 communes	
2014	40.31	45.83	35.83	36.92
2015	40.39	45.92	35.92	36.88
2016	42.49	47.99	37.99	39.19
2017	40.09	45.61	35.61	38.04
2018	40.74	Unifié depuis le 1er janvier 2018		38.40
2019	42.29			39.68
2020	42.47			
2021	41.94			

A titre de comparaison, le montant par habitant est le même qu'en 2016 malgré l'engagement d'un sapeur-pompier permanent supplémentaire en 2019.

Un budget qui soutient la milice

En tout état de cause, le budget 2021 qui vous est présenté, répond aux besoins du corps de sapeurs-pompiers dont l'engagement et la qualité des interventions n'est plus à démontrer. Le comité de direction est convaincu qu'avec ce budget stabilisé, il dote le SDIS des moyens nécessaires pour accomplir ses missions, malgré la forte augmentation démographique de ces dernières années.

De plus, il marque auprès du corps de sapeurs-pompiers, l'intérêt et le soutien des dix-huit communes partenaires dans leur mission indispensable auprès de la population.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'association SDIS Nyon-Dôle

vu le préavis No 16/2020 du comité de direction du 10 juin 2020 sur le budget 2021,
ouï le rapport de la commission de gestion et finances chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

D'approuver le budget 2021 de l'association intercommunale SDIS Nyon-Dôle.

Ainsi adopté par le Comité de direction de l'Association SDIS Nyon-Dôle dans sa séance du 10 juin 2020 pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président



Patrick Barras

La secrétaire



Séverine Clément

Liste des annexes :

- Budget 2021
- Répartition des charges par commune membre
- Plan des investissements



N° - compte	Désignation	SDIS NYON-DÔLE			Variation p/r budget 20		Remarques
		COMPTES 2019 CHF	BUDGET 2020 CHF	BUDGET 2021 CHF	en CHF	en %	
3	Charges	2 882 949.63	2 954 425.00	3 000 025.00	45 600	1.5%	
30	Autorité et personnel	1 010 692.25	1 026 960.00	1 052 360.00	25 400	2.4%	
650-3003-00	Jetons de présence	32 830.00	32 040.00	32 040.00	0	0.0%	
650-3003-01	EM régional	4 960.00	5 600.00	5 600.00	0	0.0%	
650-3003-02	CI (Conseil intercommunal)	5 700.00	5 100.00	5 100.00	0	0.0%	
650-3003-03	CODIR (Comité directeur)	9 180.00	9 000.00	9 000.00	0	0.0%	
650-3003-04	COGES Commission de gestion)	0.00	1 500.00	1 500.00	0	0.0%	
650-3003-05	EM de site	12 990.00	10 840.00	10 840.00	0	0.0%	
650-3012-00	Salaires personnel auxiliaire	119 002.25	130 890.00	130 890.00	0	0.0%	
650-3012-01	Indemnités auxiliaires	102 986.25	111 890.00	111 890.00	0	0.0%	
650-3012-02	Indemnités de fonctions	14 000.00	14 000.00	14 000.00	0	0.0%	
650-3012-03	Indemnités Paléo	2 016.00	5 000.00	5 000.00	0	0.0%	
650-3013-00	Total soldes	797 079.25	797 080.00	806 480.00	9 400	1.2%	
650-3013-01	Exercices 30.-/h	345 700.10	328 870.00	338 870.00	10 000	3.0%	Plus de formations internes. Nouveaux modules (EF2, méthodologie, new garde de WE).
650-3013-02	Gardes Piquets DPS 90.-/j	102 182.40	102 200.00	102 200.00	0	0.0%	
650-3013-03	Interventions 35.-/h	182 761.25	179 000.00	179 000.00	0	0.0%	
650-3013-04	Cours formation cant ECA 250.-/j	104 150.00	119 510.00	119 510.00	0	0.0%	
650-3013-05	Manifestations 25.-/h	12 018.75	15 200.00	14 600.00	-600	-4.1%	
650-3013-06	Paléo 24.-/h	35 748.00	35 000.00	35 000.00	0	0.0%	
650-3013-07	Heures de conduites chauffeurs 25.-/h	14 518.75	17 300.00	17 300.00	0	0.0%	
650-3030-00	Cotisations AVS / AI / APG / AC	32 611.35	32 000.00	32 000.00	0	0.0%	
650-3050-00	Assurance de personnes	0.00	450.00	450.00	0	0.0%	
650-3060-00	Remboursement de frais	3 850.50	1 000.00	1 000.00	0	0.0%	
650-3091-00	Frais de formation	21 018.90	25 000.00	26 000.00	1 000	3.8%	permis PL et formations externes (besoin de permis)
650-3099-00	Concours	4 300.00	8 500.00	8 500.00	0	0.0%	
650-3099-01	Revue quinquennale	0.00	0.00	15 000.00	15 000		En complément au montant du fond de réserve, afin d'atteindre les CHF 45'000.- budgété pour la REVUE
31	Biens, services et marchandises	1 771 089.37	1 825 890.00	1 845 090.00	19 200	1.0%	
650-3101-00	Imprimés, fournitures de bureau	10 228.74	10 900.00	10 900.00	0	0.0%	
650-3102-00	Insertions dans les journaux	3 222.66	2 250.00	2 250.00	0	0.0%	
650-3116-00	Achats matériel spécialisé	70 951.52	76 000.00	76 000.00	0	0.0%	
650-3120-00	Eau, gaz, électricité BAT	16 108.95	16 000.00	16 000.00	0	0.0%	
650-3124-00	Total chauffage et carburant	71 372.35	76 100.00	75 600.00	-500	-0.7%	
650-3124-01	Chauffage des bâtiments BAT	41 640.45	43 500.00	43 000.00	-500	-1.2%	
650-3124-02	Achats de carburant	29 731.90	32 600.00	32 600.00	0	0.0%	
650-3131-00	Subsistance lors d'interventions	5 540.85	7 500.00	7 500.00	0	0.0%	
650-3133-00	Achats produits de nettoyage	3 216.25	5 500.00	5 200.00	-300	-5.8%	
650-3141-00	Entretien bâtiments	22 078.41	20 700.00	21 200.00	500	2.4%	
650-3141-01	Caserne	15 133.18	16 200.00	16 200.00	0	0.0%	
650-3141-02	Station de lavage	6 945.23	4 500.00	5 000.00	500	10.0%	Plus de frais, âge de l'installation
650-3145-00	Frais entr. trav. Espaces Verts EV	0.00	3 000.00	3 000.00	0	0.0%	
650-3155-00	Entretien véhicules à moteur	55 844.04	59 500.00	59 500.00	0	0.0%	
650-3156-00	Entretien matériel spécialisé	22 849.63	27 500.00	27 500.00	0	0.0%	
650-3161-00	Loyers	456 988.40	458 640.00	458 640.00	0	0.0%	
650-3170-00	Frais réception et délégation	26 164.60	28 000.00	28 000.00	0	0.0%	
650-3181-00	Frais de ports et taxes CCP	3 654.75	4 700.00	4 700.00	0	0.0%	
650-3182-00	Frais de téléphones, télé-réseau	12 902.57	10 500.00	11 700.00	1 200	10.3%	Centrale téléphonique Site de Nyon
650-3184-00	Pertes sur débiteurs	3 334.40	5 000.00	5 000.00	0	0.0%	
650-3185-00	TOTAL honoraires	934 366.00	961 200.00	979 000.00	17 800	1.8%	
650-3185-01	Honoraires de médecins	10 583.15	14 300.00	14 300.00	0	0.0%	
650-3185-02	Frais RRH (sans formation) RRH	8 625.00	7 500.00	9 000.00	1 500	16.7%	Selon convention avec la commune de Nyon, 1500.- / collaborateurs
650-3185-03	Salaires fixes RRH	846 588.25	870 000.00	886 300.00	16 300	1.8%	Augmentation des annuités (+12'000.-); 1 promotion automatique statutaire, rattrapage CIP, augmentation couverture maladie (4%)
650-3185-04	Frais Finance (Compta, facturation) FIN	8 000.00	8 000.00	8 000.00	0	0.0%	
650-3185-05	Frais achat/entr. matériel et logiciel informatique INF	55 400.00	55 400.00	55 400.00	0	0.0%	
650-3185-06	Frais juridique	0.00	1 000.00	1 000.00	0	0.0%	
650-3185-07	Révision des comptes	5 169.60	5 000.00	5 000.00	0	0.0%	
650-3186-00	Primes d'assurances choses/RC OJ	23 889.60	25 500.00	25 500.00	0	0.0%	
650-3188-00	Enlèvement et élimination des ordures	1 368.00	1 400.00	1 400.00	0	0.0%	
650-3193-00	Cotisations à associations diverses	9 047.85	9 200.00	9 200.00	0	0.0%	
650-3195-00	TVA	8 322.10	8 800.00	8 800.00	0	0.0%	
650-3199-00	Frais divers	9 637.70	8 000.00	8 500.00	500	5.9%	

N° - compte	Désignation	SDIS NYON-DÔLE			Variation p/r budget 20		Remarques
		COMPTE 2019 CHF	BUDGET 2020 CHF	BUDGET 2021 CHF	en CHF	en %	
650-3199-01	Jubilés cadeaux	6 339.30	5 000.00	5 500.00	500	9.1%	Augmentation du nombre.
650-3199-02	Concept Sport	1 979.25	2 000.00	2 000.00	0	0.0%	
650-3199-03	Autres frais divers	1 319.15	1 000.00	1 000.00	0	0.0%	
33	Rachat de véhicules	20 325.00	20 325.00	20 325.00	0	0.0%	
650-3313-00	Rachat de véhicules	20 325.00	20 325.00	20 325.00	0	0.0%	
35	Remboursement, participation à des collectivités publiques	40 797.25	41 250.00	42 250.00	1 000	2.4%	
650-3519-00	Remboursement fournitures au Canton	8 090.55	6 000.00	7 000.00	1 000	14.3%	Remboursement au canton lors de l'utilisation du véhicule secours routier (facturation par le SDIS)
650-3521-00	Participation au concept régional de protection respiratoire	32 706.70	35 250.00	35 250.00	0	0.0%	
38	Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	40 045.76	40 000.00	40 000.00	0		
650-3801-00	Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	40 045.76	40 000.00	40 000.00	0		
650	Total des charges	2 882 949.63	2 954 425.00	3 000 025.00	45 600	1.5%	

4	Revenus	2 882 949.63	2 954 425.00	3 000 025.00	45 600	1.5%	
42	Revenus du patrimoine	0.00	0.00	0.00	0		
650-4221-00	Intérêts bancaires	0.00	0.00	0.00	0		
43	Taxes, émoluments, produits des ventes	241 791.60	237 150.00	235 994.05	-1 156	-0.5%	
650-4356-00	Facturations à des tiers	196 616.08	192 150.00	190 994.05	-1 156	-0.6%	
650-4356-01	Facturations à des tiers (avec TVA)	59 966.96	60 250.00	59 150.00	-1 100	-1.9%	Adaptation
650-4356-02	Facturations à des tiers (sans TVA)	136 649.12	131 900.00	131 844.05	-56	0.0%	
650-4359-00	Prestations "Paléo" (avec TVA)	41 744.52	42 000.00	42 000.00	0	0.0%	
650-4361-00	Remboursement des traitements	2 610.00	3 000.00	3 000.00	0	0.0%	
650-4390-00	Recettes diverses	821.00	0.00	0.00	0		
45	Participations et remboursement de collectivités publiques	1 959 938.13	2 092 134.80	2 107 134.80	15 000	0.7%	
650-4521-00	Total des Facturation aux communes	39 342.83	35 200.00	50 200.00	15 000	29.9%	Participation commune de Céligny, selon convention (15.-/hab)
650-4521-01	Facturation aux communes (avec TVA)	39 342.83	35 200.00	50 200.00	15 000	29.9%	Participation commune de Céligny, selon convention (15.-/hab)
650-4521-02	Facturation aux communes (sans TVA)	0.00	0.00	0.00	0		
650-4525-00	Participation des communes	1 920 595.30	2 056 934.80	2 056 934.80	0	0.0%	
650-4525-01	Participations des communes au SDIS	1 865 175.60	1 996 387.30	1 996 387.30	0	0.0%	
650-4525-02	Participations des SDIS à la PROV	55 419.70	60 547.50	60 547.50	0	0.0%	Selon comptes de la PROV et répartition du nombre de porteurs
46	Autres prestations et subventions	681 219.90	625 140.20	656 896.15	31 756	4.8%	
650-4651-00	Subventions sur frais d'exploitation	681 219.90	625 140.20	656 896.15	31 756	4.8%	
650-4651-01	Interventions payées par ECA	242 397.75	197 845.00	202 845.00	5 000	2.5%	
650-4651-02	Subventions de l'ECA DPS	248 051.15	241 171.20	243 451.15	2 280	0.9%	Formation ABC pour Genolier
650-4651-03	Subventions de l'ECA DAP	38 196.00	38 224.00	59 700.00	21 476	36.0%	Les porteurs de la PROV ne sont plus en diminution de notre effectif DAP
650-4651-04	Subventions de l'ECA pour véhicules	1 900.00	0.00	0.00	0		Montant intégré dans le 650-4651-02 subventions ECA DPS (depuis 2017)
650-4651-05	Subventions de l'ECA pour piquets DPS	94 150.00	94 150.00	94 150.00	0	0.0%	
650-4651-06	Subventions de l'ECA pour les cours cantonaux	56 525.00	53 750.00	56 750.00	3 000		Augmentation du nombre de cours, donc de subventions ECA
650	Total des revenus	2 882 949.63	2 954 425.00	3 000 025.00	45 600	1.5%	

Total par SDIS 0.00 0.00 0.00

Coût par habitant	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021
Coût par habitant pour les 18 communes	39.68	42.47	41.94

Coût par habitant	Budget	Budget (avec 10.- supplémentaires pour la commune de Nyon)		Comptes
		Nyon	17 communes	
2014	40.31	45.83	35.83	36.92
2015	40.39	45.92	35.92	36.88
2016	42.49	47.99	37.99	39.19
2017	40.09	45.61	35.61	38.04
2018	40.74	Unifié depuis le 1er janvier 2018		38.40
2019	42.29			39.68
2020	42.47			
2021	41.94			

Répartition des charges par les communes membres

Communes	Résidents permanents (ASV 31.12.18)	Coût effectif 2019		Budget 2020 Répartition par commune			Budget 2021 Répartition par commune			Différence
		Par habitant (Frs)	Par commune (Frs)	Résidents permanents (ASV 31.12.18)	Par habitant (Frs)	Par commune (Frs)	Résidents permanents (ASV 31.12.19)	Par habitant (Frs)	Par commune (Frs)	
Arnex	235	39.68	9 325.08	235	42.47	9 981.09	229	41.94	9 604.67	-376.42
Arzier	2 697	39.68	107 020.22	2 697	42.47	114 548.90	2 801	41.94	117 478.96	2 930.05
Borex	1 140	39.68	45 236.58	1 140	42.47	48 418.89	1 132	41.94	47 478.11	-940.78
Cheserex	1 227	39.68	48 688.84	1 227	42.47	52 114.02	1 238	41.94	51 923.94	-190.08
Crans	2 193	39.68	87 020.89	2 193	42.47	93 142.65	2 286	41.94	95 878.93	2 736.28
Crassier	1 175	39.68	46 625.42	1 175	42.47	49 905.44	1 169	41.94	49 029.95	-875.48
Duillier	1 085	39.68	43 054.11	1 085	42.47	46 082.89	1 090	41.94	45 716.55	-366.34
Eysins	1 618	39.68	64 204.20	1 618	42.47	68 720.85	1 737	41.94	72 852.89	4 132.04
Genolier	1 961	39.68	77 814.85	1 961	42.47	83 288.99	2 000	41.94	83 883.58	594.60
Gingins	1 226	39.68	48 649.16	1 226	42.47	52 071.54	1 239	41.94	51 965.88	-105.66
Givrins	1 033	39.68	40 990.69	1 033	42.47	43 874.31	1 032	41.94	43 283.93	-590.38
Grens	391	39.68	15 515.35	391	42.47	16 606.83	383	41.94	16 063.71	-543.12
La Rippe	1 161	39.68	46 069.88	1 161	42.47	49 310.82	1 136	41.94	47 645.87	-1 664.94
Nyon	21 239	39.68	842 789.22	21 239	42.47	902 077.91	21 416	41.94	898 225.39	-3 852.51
Prangins	4 040	39.68	160 312.09	4 040	42.47	171 589.75	4 088	41.94	171 458.04	-131.71
Signy	592	39.68	23 491.28	592	42.47	25 143.84	586	41.94	24 577.89	-565.96
St-Cergue	2 583	39.68	102 496.57	2 583	42.47	109 707.01	2 603	41.94	109 174.48	-532.53
Trelex	1 408	39.68	55 871.14	1 408	42.47	59 801.58	1 434	41.94	60 144.53	342.95
18 communes	47 004	39.68	1 865 175.60	47 004	42.47	1 996 387.30	47 599	41.94	1 996 387.30	0.00

ASV = Annuaire statistique vaud

Participations des communes (Budget 2020)	1 996 387.30
Participations des communes (Budget 2021)	1 996 387.30
Différence entre les 2 budgets	0.00

Répartition des charges entre les communes

Le coût effectif de fonctionnement est facturé à toutes les communes signataires, selon les bases de répartition en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente, selon les données SCRIS.

La participation des communes est facturée durant l'année en cours sur la base du budget.

A la clôture des comptes, la participation des communes est corrigée selon les frais effectifs.

9282-01 Fonds de réseve VEHICULES		2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
	Préavis	Crédit	Dépenses	Crédit	Dépenses	Crédit	Dépenses	Crédit	Dépenses	Crédit	Dépenses	Crédit	Dépenses	Crédit	Dépenses	Crédit	Dépenses
Situation au 1er janvier		182 178		59 749		89 749		44 749		79 749		54 749		44 749		99 749	
Ajout au fonds de réserve		30 000		30 000		30 000		35 000		35 000		50 000		55 000		55 000	
Remplacement du Véhicule d'intervention Z291	12-2019		72 428.75														
Remplacement du Véhicule tonne-pompe Z123	14-2020		80 000														
Remplacement du Véhicule tracteur Z152 (Z152 actuel > Genolier Z301)						75 000											
Remplacement du Véhicule chef d'intervention Z102										60 000							
Remplacement du Véhicule chef d'intervention Z101												60 000					
Total annuel des investissements projetés		30 000	152 429	30 000	-	30 000	75 000	35 000	-	35 000	60 000	50 000	60 000	55 000	-	55 000	-
Situation au 31 décembre		59 749		89 749		44 749		79 749		54 749		44 749		99 749		154 749	

9282-03 Fonds de réserve PERTES sur DEBITEURS		2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
	Préavis	Crédit	Dépenses														
Situation au 1er janvier		2 535		2 535		2 535		2 535		2 535		2 535		2 535		2 535	
Ajout au fonds de réserve																	
Total annuel des investissements projetés		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31 décembre		2 535		2 535		2 535		2 535		2 535		2 535		2 535		2 535	

9282-04 Fond de réseve INFRASTRUCTURE		2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
	Préavis	Crédit	Dépenses														
Situation au 1er janvier		90 000		90 000		90 000		90 000		90 000		90 000		90 000		90 000	
Ajout au fonds de réserve																	
Total annuel des investissements projetés		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31 décembre		90 000		90 000		90 000		90 000		90 000		90 000		90 000		90 000	

9282-05 Fond de réseve REVUE		2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
	Préavis	Crédit	Dépenses														
Situation au 1er janvier		-		10 000		30 000		10 000		20 000		30 000		40 000		50 000	
Ajout au fond de réserve		10 000		20 000		10 000		10 000		10 000		10 000		10 000		10 000	
Revue 2021						30 000											
Revue 2026																	45 000
<p>En juin 2021 il n'y aura que CHF 20'000.- disponible sur le fond de réserve REVUE Les CHF 10'000 de versement en 2021 ne seront pas dispo lors de la revue, mais mis en réserve pour l'édition de 2026. (en 2026, il n'y aura donc plus de somme nécessaire sur le budget de fonctionnement pour la revue).</p> <p>Il est donc planifié de mettre CHF 20'000.- sur le fonds de reserve en fin 2020 (comptes 2020)</p>																	
Total annuel des investissements projetés		10 000	-	20 000	-	10 000	30 000	10 000	-	10 000	-	10 000	-	10 000	-	10 000	45 000
Situation au 31 décembre		10 000		30 000		10 000		20 000		30 000		40 000		50 000		15 000	

9282 TOTAL Fonds de réseve		2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Situation au 1er janvier		274 713		162 284		212 284		147 284		192 284		177 284		177 284		242 284	
Situation au 31 décembre		162 284		212 284		147 284		192 284		177 284		177 284		242 284		262 284	